LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_204-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_204 CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – AVENANT 2024-2026

VU la délibération n°CC_2021_87 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021 ;

VU le CRTE signé en date du 12 juillet 2021 ;

VU l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE ;

Afin d'accélérer la transition écologique du pays, le Président de la République a annoncé le 25 septembre 2023 l'engagement d'une démarche de planification écologique. Pour atteindre, à l'horizon 2030 les objectifs de décarbonation, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique, la mobilisation coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, déjà actives en la matière, du monde économique et de la société civile est nécessaire.

La contractualisation - par le biais du « contrat pour la réussite de la transition écologique » - est un des leviers pour mobiliser de manière optimale les moyens disponibles. Les actions retenues pourront être cofinancées par l'État, par le biais de subventions au titre des dotations et crédits ministériels disponibles.

Les orientations stratégiques du CRTE de Loudéac communauté, approuvé le 12 juillet 2021, visent à atteindre des objectifs de transition écologique qui se déclinent ainsi :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_204-DE

Orientations	Fiche action
1 - Un territoire de production (ECO) engagé	1. Développer l'écologie industrielle et publique territoriales 2. Affirmer la marque de territoire autour de productions de terroir 3. S'engager positivement pour la croissance verte
2 - Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité	1. Favoriser un développement économique bio-responsable 2. Développer la restauration issue de l'agriculture locale et les circuits courts 3. Miser sur la résilience du territoire
3 - Un territoire qui limite son empreinte	1. Limiter l'empreinte écologique des activités tout en facilitant leur développement 2. Déployer un écosystème de mobilités décarbonées 3. Limiter la consommation énergétique des bâtiments publics et privés

Le projet d'avenant 2024-2026 au CRTE, annexé au présent rapport, est soumis au conseil communautaire pour approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver le projet d'avenant 2024-2025 au CRTE ;
2. D'autoriser le Président à signer ledit avenant avec l'Etat.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	46	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	59	Loudéac, le 9 décembre 2025	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Date : 2025.12.12 15:36:03 +01'00'

Date : 2025.12.12 15:38:46 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 12 décembre 2025